

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 7 avril dernier, a été ouverte à 20 h 10 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Afin de corriger une erreur de désignation du lot concerné par une servitude dans le texte de la résolution no. 295-11-2020, adoptée en novembre dernier relativement au projet de travaux à la virée de la rue Plourde, un procès-verbal de correction a été déposé, puis accepté à l'unanimité.
4. **La Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un terrain collé sur un autre qui lui appartient déjà, au coin de la rue Limauly et du chemin de la Robine, pour en régulariser le titre de propriété.** Ce terrain appartient au *Comité de jeunes de Hunterstown* depuis 1962 et se trouve présentement sous l'administration provisoire de Revenu Québec. Compte tenu des exigences de l'organisme gouvernemental, il a été résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition de ce terrain à la juste valeur marchande, soit 6 240 \$, sans aucune garantie, et en respectant tous les droits l'affectant. La Municipalité assumera également les honoraires de Me Pierre Brodeur qui est mandaté pour contribuer à compléter le dossier.
5. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux**, figurant sur une liste préparée à cette fin, et conformément au calendrier de conservation approuvé par BANQ, a été autorisée.
6. Le contrat, permettant aux employés municipaux de bénéficier d'une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie*, doit être renouvelé pour le 1er juillet 2021. Ainsi, il est nécessaire de faire un appel d'offres public. Puisque la MRC de Maskinongé a proposé d'agir au nom de toutes les parties pour ce processus, et que qu'un cahier de charges a été préparé à cet effet par le cabinet *ASQ Consultants*, il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité de Saint-Paulin délègue, à la MRC de Maskinongé, son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective.**
7. En lien avec le point précédent et une fois que le contrat d'assurance collective sera octroyé, il est résolu que la Municipalité de Saint-Paulin accepte de confier **le mandat de gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie au cabinet ASQ Consultants**, laquelle s'occupe de ce mandat depuis 2016 et a participé à la rédaction des

cahiers des charges des précédents appels d'offres. La rémunération payable au cabinet est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu; aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise.

8. Le député fédéral, monsieur Yves Perron, nous a informé que **le projet présenté au programme *Emploi Été Canada* par la Municipalité a été accepté**. Ainsi, deux emplois sont octroyés à la Municipalité, la subvention représentant un total de 560 heures, soit un montant de 5 673 \$. Il a ainsi été résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder aux embauches concernées et, dans cet ordre d'idées, madame Sonia Leblanc, qui a occupé un poste de relationniste l'été dernier, sera embauchée de nouveau cet année étant donné qu'elle en a manifesté l'intérêt.
9. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

10. Dans le secteur de la sécurité publique, il n'y avait pas de décision à prendre et la conseillère répondante, madame Claire Boucher, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Transport

11. Le conseiller monsieur Mario Lessard a donné **un avis de motion à l'effet qu'un règlement, décrétant des travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde et l'emprunt nécessaire**, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Avec l'adoption du règlement, la Municipalité serait autorisée à dépenser une somme de 2 787 092 \$, et à effectuer l'emprunt nécessaire. Le projet de règlement, qui porte le no. 279, a été déposé par la même occasion.
12. Conformément au pouvoir que l'article 1063 du Code Municipal confère au Conseil municipal, il a été résolu à l'unanimité de s'en prévaloir pour **adopter un règlement d'emprunt dont l'objet est décrit en termes généraux**. Cela veut dire que, dans la mesure où le montant total des emprunts décrétés par ce règlement n'excède pas le montant équivalent à 0,25 % de la richesse foncière uniformisée de la Municipalité établie selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière produit avant l'exercice financier, le Conseil peut adopter un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection du réseau routier, de façon générale. Les dépenses, les emprunts, tout comme leurs termes de remboursement, seront établis par résolution.
13. En lien avec le point précédent, la conseillère madame Claire Boucher a donné **un avis de motion à l'effet qu'un règlement, décrétant des travaux de réfection du réseau routier et l'emprunt nécessaire**, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Le projet de règlement, qui porte le no. 280, a été déposé par la même occasion.

14. Compte tenu des différentes discussions de travail qui ont eu lieu concernant la soumission d'une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) dans le cadre de son *Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)*, et compte tenu que la date limite de dépôt était le 14 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité de **ratifier la demande déposée par la direction générale, laquelle concerne la réfection du rang St-Louis sur une distance d'environ 100 mètres, pour un coût total estimé à 95 520 \$, et une demande d'aide de 75 000 \$.**
15. Le conseiller monsieur Jacques Frappier a donné **un avis de motion à l'effet qu'un règlement, qui concerne la vitesse des véhicules routiers dans le territoire de la Municipalité**, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement, une fois adopté, remplacera le règlement présentement en vigueur à cet effet et aura comme principale modification, l'abaissement de la vitesse à 50 km / h sur la Grande Ligne, entre le pont sur la rivière du Loup et les limites avec la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. L'objectif est de réduire les inconvénients causés par l'augmentation des véhicules lourds sur ce chemin. Le projet de règlement, qui porte le no. 281, a été déposé par la même occasion.
16. En information, monsieur le maire Claude Frappier a signalé qu'une rencontre est prévue le 28 avril prochain avec les représentants de Saint-Élie-de-Caxton pour discuter de la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne.

Hygiène du milieu

17. En hygiène du milieu, il n'y avait pas de décision à prendre. En information, il a été signalé que la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie* a informé que son endettement total net à long terme, au rapport financier 2020, est de 43 185 494 \$; la part qui revient à Saint-Paulin est de 250 927 \$.

Santé et bien-être des citoyens

18. Suite au dépôt d'une communication du 12 avril de madame Claire Beaudoin, directrice générale au **CPE Les Services de garde Gribouillis**, concernant le projet d'ajout du nombre de places, par lequel elle donne une estimation du coût du balcon et demande si les intentions sont les mêmes pour en défrayer les coûts, le Conseil s'est prononcé comme étant encore favorable pour aller de l'avant.
19. Suite à une demande de RE/MAX de Francheville, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un barrage routier à l'intersection des rues Lottinville et Laflèche lors de la fin de semaine du 29 et 30 mai 2021, et ce pour **la levée de fonds annuelle au profit d'Opération Enfant Soleil**. L'autorisation est donnée conditionnellement à l'obtention des autorisations

nécessaires et la Municipalité accepte également de prêter les cônes nécessaires pour la tenue de l'activité.

20. En information pour le secteur, le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, a mentionné que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame André Laforest, a nommé madame Patricia Adam comme administratrice représentante des groupes socioéconomiques sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. **En vue des travaux prévus par le MTQ pour reconstruire le pont Allard, sur la rivière du Loup entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts**, le Ministère a déposé une demande d'aliénation, de morcellement et d'utilisation de terrains à une fin autre que l'agriculture à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ). Cette demande, qui a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui en recommande l'acceptation, touche deux propriétés sises le rang Beauvallon et une, sur le rang Saint-Joseph. Étant donné que, pour de multiples raisons, la reconstruction du pont en question est souhaitable, il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la demande présentée à la CPTAQ par le MTQ.
22. Le rapport sur la compilation des réponses au sondage du mois de février dernier a été déposé.
23. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

24. Pour son fonctionnement annuel, la ***Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin*** a fait une demande d'aide financière de 2 700 \$ à la Municipalité et ce, pour l'exercice 2021. En considérant les conséquences de la pandémie de COVID-19, la Société n'a pas été mesure de tenir ses activités habituelles. Aussi, la Municipalité n'exige pas de paiement de loyer en contrepartie. En conséquence, il a été résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la Société.
25. En information, le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, a signalé que le conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin inc. tiendra une assemblée le 20 avril prochain.

Autres sujets

26. La séance ayant lieu à huis clos, et aucune demande ou question écrite n'ayant été reçue, il n'y a pas eu de parole au public.

27. Par vote unanime, à 20 h 25, la séance a été levée.